

Conditions de participation

à l'exposition bovine à la BEA Berne expo du 24.4. – 3.5.2026

1. Délai d'inscription : **Lundi 9 mars 2026**
via le site Internet www.bfzv.ch
2. Choix des animaux : Les animaux sont choisis provisoirement par des membres de la commission d'expertise préliminaire. La décision définitive sera prise quand tous les animaux inscrits auront été visités. Seuls les animaux inscrits seront visités.
3. Conditions vaches :
 - Toutes les conditions doivent être remplies lors de la sélection définitive.
 - Certificat d'ascendance
 - Née et marquée chez un membre de la Fédération bernoise d'élevage de la race tachetée rouge
 - Vêlage entre le 01.10.2025 et le 16.03.2026
 - Aptitude à la traite : l'aptitude à la traite n'est pas nécessaire, si le contrôle a été fait, le résultat doit être bon (2.00 à 4.00, 38 à 52 %, 0.20 kg de LE)
 - Primipares, exigences pour le rendement laitier, au moins une pesée avec au moins : race SI 20 kg, race SF/MO 22 kg et race RH/HO 24 kg de lait.
 - Performance individuelle supérieure à la moyenne pour les vaches à partir de 2 lactations (selon les exigences pour l'appréciation maximale aux concours centraux) :
 - Vaches avec un clôture affichant au minimum :
 - SI 4'500 kg, SF/MO 5'000 kg, RH/HO 5'500 kg de lait - $\geq 3.05\%$ de prot., MG + prot. = 6.70%
 - Vaches avec deux clôtures affichant au minimum :
 - SI 4'500 kg, SF/MO 5'000 kg, RH/HO 5'500kg de lait - $\geq 3.05\%$ prot., MG + prot. = 6.70%
 - Vaches avec trois clôtures affichant au minimum :
 - SI 6'000 kg, SF/MO 6'500 kg, RH/HO 7'000kg de lait - $\geq 3.05\%$ de prot., MG + prot. = 6.70%

Les exigences de lait et de teneurs doivent être réunies dans la même lactation.

 - Excellente morphologie
- Conditions taureaux :
 - Potentiel héréditaire supérieur à la moyenne
 - Excellente morphologie, bonne allure, bon caractère
 - Né et marqué chez un membre de la Fédération bernoise d'élevage de la race tachetée rouge
 - Né avant le 30.04.2024
 - Pour éviter des accidents, les exposants s'engagent à présenter le taureau avec une autre personne.
4. Droit de participation : Un animal qui a été exposé une fois à la BEA ne peut pas l'être une seconde fois. Les exploitations qui ont exposé en 2025 ne peuvent pas participer cette année. Des membres de SE / AE qui ne sont pas affiliés à la Fédération bernoise d'élevage de la race tachetée rouge ou des

membres individuels ne peuvent pas participer à l'exposition bovine de la BEA.

5. Taxe d'expertise :
 - Une taxe d'expertise préliminaire de CHF 30.- par animal est perçue. Pour chaque animal inscrit, peu importe s'il est visité ou non, la taxe sera imputée à la prochaine facture par swissherdbook.
 - L'expertise est faite dans l'exploitation, après préavis à court terme, entre le 17.03. et le 28.03.2026.
6. Amenée :
 - Mercredi 22.4.2026 de 09h30 à 10h45 au plus tard
 - Chaque animal doit être identifié conformément aux prescriptions (marques auriculaires dans les deux oreilles).
 - Les animaux sont à présenter soigneusement lavés et tondus.
 - Des animaux avec des parasites, la variole du pis ou des maladies contagieuses ainsi que les animaux inadéquats seront refusés lors de l'amenée.
7. Documents :
 - Document d'accompagnement établi à la date du 22.4.2026
 - Formulaire spécial concernant les directives sanitaires*
8. Affouragement durant l'exposition : Du foin/regain de première qualité et du fourrage UFA pour bétail laitier sont affouragés. Le fourrage spécialement mélangé à cet effet est adapté au fourrage de base.
9. Santé du pis : Il est demandé à chaque exposant de contrôler son animal avant l'exposition, **c.à.d. chaque jour**, sur la santé du pis au moyen du test de Schalm. En cas de doute, nous recommandons aux propriétaires de faire faire à temps un contrôle et un traitement par le vétérinaire. Les vaches dont la qualité du lait (santé du pis) donne lieu à contestation (contrôle lors de l'amenée) seront refusées. Le lait doit être commercialisable (= test de Schalm négatif).
10. Prix d'honneur : Chaque exposant reçoit un prix d'honneur sous forme d'une cloche. Cette dernière sera remise dimanche 3 mai 2026 lors de la dernière présentation des animaux.
11. Fin de l'exposition : Dimanche 3 mai 2026. Départ des animaux à partir de 18 heures.
12. Directives sanitaires* : Les mesures ordonnées par le vétérinaire cantonal sont consignées dans le document spécial. Ce dernier sera envoyé aux exposants en temps opportun.
13. Annonce à la BDTA : Annonce à la BDTA (Agate) comme sortie lors du départ et comme entrée lors du retour dans l'exploitation. L'entrée et la sortie des animaux seront aussi annoncées à la BDTA (Agate) par l'organisation de l'exposition.

N° d'exploitation BDTA de BERNEXPO SA : 1324822

Fédération d'élevage de la race tachetée rouge

Exposition bovine BEA



Christian Burkhalter

* Des modifications des directives sanitaires restent réservées.